



**VILLE D'ESCAUDAIN**

-----  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du MARDI 3 DECEMBRE 2019 à 18 H 15**

**(Convocation en date du 27 Novembre 2019)**

---

Présidence : M. SALIGOT Bruno, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 21 (de la question 01/06/2019 à la question 02/06/2019).  
22 (de la question 03/06/2019 à la question 36/06/2019).

Nombre de votants : 27 dont 6 pouvoirs (de la question 01/06/2019 à la question 02/06/2019).  
27 dont 5 pouvoirs (de la question 03/06/2019 à la question 36/06/2019).

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, WERY Jean-Charles, TRIOUX Annick, BENAMARA Ali, BREEM Hervé, DHENAIN Laëticia (de la question 03/06/2019 à la question 36/06/2019), DRELON André, PARYS Jeanne-Aimée, VANDENNIEUWEMBROUCK Jean-Paul, SION Michel, BENDJEFFEL Ahmed, ABDELOUAHED Olivier, STIEVENARD Karine, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, BOURRE Martine, JANICKI Céline, MERCIER Catherine, LAAMIMAT Rarib, ABDELKADER Michaël, PUPILLI Pascal.

Membres excusés ayant donné pouvoir : Mme MOREAU Pascale donne pouvoir à Mme MARCUZZI Jeannette ; Mme DHENAIN Laëticia donne pouvoir à Mme JANICKI Céline (de la question 01/06/2019 à la question 02/06/2019) ; Mme PLAYE Maryse donne pouvoir à Mme TRIOUX Annick ; M. LOUGHANI Abdelaziz donne pouvoir à M. ABDELOUAHED Olivier ; M. CAULIEZ Claude donne pouvoir à M. ABDELKADER Michaël ; Mme GUIOT Christelle ne pouvoir à Mme MERCIER Catherine.

Membre excusé : Mme AIT MOUHA Fatima.

Membre absent : Mme DESRAY Corinne.

Secrétaire de séance : Mme BOURRE Martine

---

**Délibération n° 01/06/2019 – Adoption du procès-verbal de la réunion du 17 Septembre 2019**

Le Conseil Municipal décide d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 17 Septembre 2019.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**Délibération n° 02/06/2019 – Présentation de l'étude d'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement de l'opération exceptionnelle d'investissement concernant le projet de groupe scolaire à Escaudain.**

Le Conseil Municipal décide de prendre acte de l'étude d'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement de l'opération exceptionnelle d'investissement concernant le projet de groupe scolaire à Escaudain.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 03/06/2019 - Budget 2019 – Décision modificative n° 2.**

Le Conseil Municipal décide d'approuver la décision modificative n°2 au budget 2019, selon les équilibres suivants :

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	89.000,00 €	89.000,00€
Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	89.000,00 €	89.000,00 €

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 04/06/2019 – Budget 2020 – Ouverture de crédits d'investissement.**

Le Conseil Municipal décide l'ouverture des crédits suivants :

- 2.500 € à l'article 2183 sous-fonction 020 « Matériel de bureau et matériel informatique »
- 2.500 € à l'article 2184 sous-fonction 020 « Mobilier »
- 2.500 € à l'article 2188 sous-fonction 020 « Autres immobilisations corporelles »

Il autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses relatives à cette inscription et précise que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2020.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 05/06/2019 – Indemnité de conseil allouée au comptable non centralisateur du trésor chargé des fonctions de Receveur de la Commune.**

**DÉCIDE** d'allouer à Madame SAVARY Isabelle, comptable intérimaire, l'indemnité de conseil au titre de sa gestion budgétaire 2019.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 06/06/2019 – Portage foncier « Ancien corps de Ferme » par l'E.P.F. Nord Pas de Calais en vue de la construction d'un groupe scolaire – Sollicitation de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut pour l'attribution de fonds de concours dans le cadre de sa politique de solidarité communautaire et de sa contribution au soutien de l'investissement local.**

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la CAPH pour l'attribution d'un fonds de concours pour l'opération d'investissement « Portage foncier « Ancien corps de ferme » par l'Etablissement Public Foncier Nord Pas de Calais en vue du projet de construction du groupe scolaire » et à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants et s'engage à inscrire au Budget 2020 les crédits nécessaires au remboursement dudit portage.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 07/06/2019 – Portage foncier « Ruelle Gambetta » par l'E.P.F. Nord Pas de Calais en vue d'un projet d'aménagement urbain – Sollicitation de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut pour l'attribution de fonds de concours dans le cadre de sa politique de solidarité communautaire et de sa contribution au soutien de l'investissement local.**

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la CAPH pour l'attribution d'un fonds de concours pour l'opération d'investissement « Portage foncier « Ruelle Gambetta » par l'Etablissement Public Foncier Nord Pas de Calais en vue d'un projet d'aménagement urbain » et à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants et de s'engager à inscrire au Budget 2020 les crédits nécessaires au remboursement dudit portage.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 08/06/2019 – Portage foncier « Schneider » par l'E.P.F. Nord Pas de Calais en vue de la réhabilitation du quartier – Sollicitation de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut pour l'attribution de fonds de concours dans le cadre de sa politique de solidarité communautaire et de sa contribution au soutien de l'investissement local.**

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la CAPH pour l'attribution d'un fonds de concours pour l'opération d'investissement « Portage foncier « Schneider » par l'Etablissement Public Foncier Nord Pas de Calais en vue de réhabilitation du quartier » et à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants et de s'engager à inscrire au Budget 2020 les crédits nécessaires au remboursement dudit portage.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 09/06/2019 – Politique de solidarité communautaire et soutien à l'investissement local de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut – Affectation du solde de l'enveloppe des fonds de concours au financement du projet de construction d'un groupe scolaire.**

Le Conseil Municipal décide de solliciter la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut afin de réserver le solde de l'enveloppe des fonds de concours disponible (après ajustement suite notamment aux réponses aux demandes de subventions des différents dossiers précités), au financement du projet de construction du groupe scolaire.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 10/06/2019 – Personnel communal – Modification du tableau des emplois permanents.**

Le Conseil Municipal décide de supprimer à compter du 15 décembre 2019 les postes suivants :

- **à temps complet**
  - ✓ ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe : 3 postes
  - ✓ Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe : 2 postes
  - ✓ Adjoint technique : 2 postes
  - ✓ Adjoint administratif : 2 postes
  - ✓ Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe
  - ✓ Educateur des APS
  - ✓ Emploi permanent non titulaire : Coordinateur CISPD
- **à temps non complet :**
  - ✓ Assistant en enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe : 12 h 00 hebdomadaires
  - ✓ Assistant en enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe : 15 h 00 hebdomadaires

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 11/06/2019 – Personnel communal – Prime de petit équipement – Intégration du cadre d’emploi des Educateurs des Jeunes Enfants (E.J.E.).**

Le Conseil Municipal décide d’allouer l’indemnité de petit équipement au personnel relevant du cadre d’emploi des éducateurs de jeunes enfants dont l’équipement n’est pas assuré par la Commune.

*Délibération adoptée à l’unanimité.*

**Délibération n° 12/06/2019 – Personnel communal – Modification de la participation financière de la Commune à la Protection Sociale complémentaire des agents dans le cadre d’une procédure de labellisation – Risque santé.**

Le Conseil décide, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, de fixer la participation mensuelle à 12 €. Il rappelle que :

- la couverture santé est souscrite de manière individuelle et facultative par les agents communaux.
- que la participation est versée à tout agent pouvant justifier d’un certificat d’adhésion à une garantie santé labellisée, étant précisé que cette participation ne peut être supérieure au montant de la cotisation.
- que dans la mesure où les agents intercommunaux peuvent bénéficier d’une aide auprès de chacun de leurs employeurs, la participation qui leur est octroyée est proratisée en fonction du nombre d’heures prévues au recrutement.

Et précise que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2020 et les suivants.

*Délibération adoptée à l’unanimité.*

**Délibération n° 13/06/2019 – Personnel communal – Modification de la participation financière de la Commune à la Protection Sociale complémentaire des agents dans le cadre d’une procédure de labellisation – Risque prévoyance.**

Le Conseil Municipal décide à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 de fixer la participation mensuelle à 10 €. Il rappelle que :

- la couverture prévoyance est souscrite de manière individuelle et facultative par les agents communaux.
- que la participation est versée à tout agent pouvant justifier d’un certificat d’adhésion à une garantie prévoyance maintien de salaire labellisée, étant précisé que cette participation ne peut être supérieure au montant de la cotisation.
- que dans la mesure où les agents intercommunaux peuvent bénéficier d’une aide auprès de chacun de leurs employeurs, la participation qui leur est octroyée est proratisée en fonction du nombre d’heures prévues au recrutement.

Il précise que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2020 et les suivants.

*Délibération adoptée à l’unanimité.*

**Délibération n° 14/06/2019 – Cession à l’euro symbolique des parcelles cadastrées AL n°s 404 à 421 correspondant aux parcelles anciennement à l’usage de chemins piétonniers et d’accès aux garages rue Victor Hugo, des anciennes emprises des voies dites des Coquelicots et des Bleuets à la Société Immobilière du Grand Hainaut dans le cadre de la réalisation d’un lotissement de 13 lots.**

Le Conseil Municipal décide la cession à l'euro symbolique des parcelles cadastrées section AL n°s 404 à 421 correspondant aux parcelles anciennement à usage de chemins piétonniers et d'accès, déclassées par délibération en date du 29 Septembre 2015, à la S.I.G.H. Il autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de cession et tout document se rapportant à cette affaire et charge Maître Sophie De Cian-Lhermie, notaire à Denain, de prendre en compte cet ajout, lors de la rédaction de l'acte de cession.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 15/06/2019 – Programme de la Société Immobilière du Grand Hainaut (SIGH) – Lotissement de 13 lots libres de constructeur à l'angle de la rue Victor Hugo et de l'Allée des Myosotis– Dénomination de la Résidence– Numérotation des logements**

Le Conseil Municipal décide de dénommer la Résidence, comme proposé, « Résidence du Château d'Eau » et d'adopter la numérotation proposée.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 16/06/2019 – Parcelles cadastrées section AN n°s 170 et 327b – Approbation du bail à ferme à passer avec Monsieur Olivier Consille.**

Le Conseil Municipal décide d'approuver le bail à ferme à passer avec Monsieur Olivier CONSILLE et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer et à intervenir pour son exécution.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 17/06/2019 – Modification de l'échangeur A31 sur l'A21 – Liaison Ouest Denaisis – ZAC des Pierres Blanches – Autorisation donnée à la CAPH pour intervenir et effectuer des travaux sur le domaine public communal.**

Le Conseil Municipal décide d'autoriser la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut à intervenir et effectuer l'ensemble des travaux nécessaires à l'opération sus mentionnée sur le domaine public communal jusqu'à réception de la liaison complète et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre et à signer tous les actes nécessaires pour définir les modalités d'intervention et de réalisation des travaux missionnés par la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 18/06/2019 – Approbation de la convention d'occupation temporaire du domaine public pour la station radioélectrique située dans l'enceinte du Stade Municipal avec la Société ATC France.**

Le Conseil Municipal décide d'approuver la convention d'occupation temporaire du domaine public pour une station radioélectrique dans l'enceinte du stade à passer avec la société ATC France et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 19/06/2019 – Cimetière communal – Tarif des concessions de terrains, des concessions de « caves urnes » et de cases de columbarium.**

Le Conseil Municipal décide de fixer comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les tarifs des concessions dans le cimetière communal :

**- CONCESSIONS DE TERRAINS**

**Concessions 1 à 3 places pour les Escaudinois :**

15 ans : 57,90 €

30 ans : 141,70 €

50 ans : 337,00 €

**Concessions 1 à 3 places pour les non Escaudinois :**

15 ans : 75,10 €

30 ans : 183,90 €

50 ans : 438,30 €

**Concessions 4 à 6 places pour les Escaudinois :**

15 ans : 82,50 €

30 ans : 205,80 €

50 ans : 487,00 €

**Concessions 4 à 6 places pour les non Escaudinois :**

15 ans : 107,10 €

30 ans : 268,80 €

50 ans : 634,90 €

**- CASES DE COLUMBARIUM N°1**

30 ans : 629,50 € pour les Escaudinois

30 ans : 759,00 € pour les non Escaudinois

**- CASES DE COLUMBARIUM N°2**

**Escaudinois :**

30 ans : 860,20 €

50 ans : 1.001,90 €

**Non Escaudinois :**

30 ans : 1.052,90 €

50 ans : 1.204,30 €

**- CONCESSIONS DE « CAVES URNES » :**

**Escaudinois :**

30 ans : 460,50 €

50 ans : 748,90 €

**Non Escaudinois :**

30 ans : 602,10 €

50 ans : 976,60 €

Il rappelle que la vente des cases de columbarium et des « caves urnes » est subordonnée à l'acceptation du règlement adopté par délibération du Conseil Municipal du 4 décembre 2012 et rappelle que les concessions sont susceptibles de renouvellement, et que c'est la domiciliation du concessionnaire figurant sur le titre original qui sera prise en compte pour l'établissement du tarif en cas de renouvellement.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 20/06/2019 – Dépôt dans le caveau communal – Fixation du droit à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020.**

Le Conseil Municipal décide de fixer à 28,30 € le droit de dépôt dans le caveau communal par mois ou fraction de mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 21/06/2019 – Location des garages communaux – Modification du tarif.**

Le Conseil Municipal décide de porter à 29,55 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 le loyer mensuel des garages cités communaux.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 22/06/2019 – Location de la salle de la Jeunesse et de la salle Roger Salengro – Tarifications et conditions de remboursement.**

Le Conseil Municipal décide de modifier à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020, les tarifs de location et le montant des cautions de la salle de la Jeunesse et de la salle Roger Salengro comme suit :

	Salle de la Jeunesse	Salle Roger Salengro
Location le week-end sans les cuisines	Escaudinois : 320 € Résidents extérieurs : 550 €	
Location le week-end avec les cuisines	Escaudinois : 620 € Résidents extérieurs 1 090 €	Escaudinois : 390 € Résidents extérieurs : 560 €
Caution Escaudinois	300 €	200 €
Caution Extérieurs	500 €	300 €

A la réservation, le demandeur sera tenu de verser un acompte de 50 % du montant de la location. Le solde sera versé 15 jours avant la date de location. En cas de location dans le mois, la totalité du montant sera versée à la réservation.

Il ajoute que les dégradations ou casses éventuelles seront chiffrées conformément aux tarifs fixés dans l'inventaire annexé à la présente délibération et déduites de la caution du locataire. Il précise qu'à compter de la date d'application de la présente délibération, en cas de désistement, le bénéficiaire est tenu d'informer par courrier, la Commune au moins 2 mois avant la date de location prévue.

Passé ce délai, le paiement de l'acompte et du solde ne seront restitués que dans les cas suivants :

- décès du demandeur, d'un ascendant ou descendant direct (fournir acte de décès et pièce faisant apparaître le lien de parenté)
- perte d'emploi (fournir justificatif)
- maladie grave (fournir certificat médical)
- hospitalisation (fournir bulletin d'hospitalisation)
- tout autre cas de force majeure, soumis à l'appréciation du Maire.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 23/06/2019 – Approbation de la convention de mise à disposition des salles de sports « Didier Pironi » et « Salvador Allende » au profit du Collège Félicien Joly.**

Le Conseil Municipal décide d'approuver le projet de convention et ses annexes et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et ses éventuels avenants, ainsi qu'à intervenir pour leur exécution.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 24/06/2019 – Convention avec la société « Assistance Fourrière Animalière aux Communes » pour la gestion des animaux errants.**

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'E.U.R.L. Assistance Fourrière Animalière aux Communes pour assurer les prestations de capture, de transport et de garde des animaux errants et/ou dangereux se trouvant sur le territoire communal.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

### **Délibération n° 25/06/2019 – Fusion des Syndicats d’Assainissement du Denaisis.**

Le Conseil Municipal décide d’émettre un avis favorable, sur le périmètre du futur syndicat issu de la fusion des syndicats suivants : SIAD, SMARAME, SIAABHL, SIADHN, SIAPHTT ; d’approuver les statuts du nouveau syndicat issu de la fusion. Il décide de procéder par anticipation à la désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant conformément aux dispositions de l’article L. 5211.7 du Code Général des Collectivités Territoriales (scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n’a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l’élection a lieu à la majorité relative. En cas d’égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu). Après clôture des opérations de vote sont proclamés délégué titulaire M. Sion Michel et délégué suppléant M. Loughani Abdelaziz.

*Délibération adoptée à l’unanimité.*

### **Délibération n° 26/06/2019 – Rapport d’activité 2018 du SIMOUV.**

Le Conseil Municipal décide de prendre note de ce rapport.

*Délibération adoptée à l’unanimité.*

### **Délibération n° 27/06/2019 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution de l’eau potable – Exercice 2018.**

Le Conseil Municipal décide de prendre note de ce rapport.

*Délibération adoptée à l’unanimité.*

### **Délibération n° 28/06/2019 – Programmation Politique de la Ville 2020.**

Le Conseil Municipal décide d’approuver la programmation Politique de la Ville 2020 ainsi que le plan de financement en lien avec la validation par les différents partenaires institutionnels ci-dessous et engage Monsieur le Maire à inscrire au budget 2020 la part Ville.

<b>Plan de financement Programmation Politique de la ville 2020</b>					
<b>Porteur de projet</b>	<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Coût total</b>	<b>Part. Ville</b>	<b>Crédits Spécifiques Politique de la ville (ETAT)</b>	<b>Autres Crédits</b>
<b>Programmation ESCAUDAIN</b>					
<b>CCAS D'Escaudain</b>	Accompagnement à la parentalité	46 500	<b>5 000</b>	5 000	36 500
<b>CCAS D'Escaudain</b>	Pole Prévention Santé	42 200	<b>4 500</b>	4 500	33 200
<b>CCAS D'Escaudain</b>	DRE	143 012	<b>45 589</b>	83 297	14 126
<b>Association Nord Escaudain</b>	Devenir acteur de ma Santé, mon corps et son fonctionnement	17 750	<b>3 000</b>	10 000	4 750
<b>A Toi de Jouer</b>	FPH	7 000	<b>7 000</b>	0	0
<b>Iris Environnement</b>	Chantier école intercommunal pour l'insertion suivi socio-professionnel des publics prioritaires	289 363	<b>26 000</b>	0	263 363
<b>TOTAUX Programmation Contrat de ville Escaudain - Fonctionnement</b>		<b>545 825</b>	<b>91 089</b>	<b>102 797</b>	<b>351 939</b>



<b>Plan de financement</b>						
<b>Programmation Politique de la ville 2020</b>						
<b>Porteur de projet</b>	<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Coût total Initial</b>	<b>Nouveau Coût total (Validation copil)</b>	<b>Part. Ville</b>	<b>Crédits Spécifiques Politique de la ville (ETAT)</b>	<b>Autres Crédits</b>
<b>Programmation ESCAUDAIN (Investissement)</b>						
<b>Ville d'Escaudain</b>	FTU (Prévision effectuée au BP 2018)	30 000	30 000	15 000	0	15 000

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 29/06/2019 – Subvention au CCAS d'Escaudain – Acompte 2020.**

Le Conseil Municipal décide d'allouer au C.C.A.S. d'Escaudain un acompte d'un montant de 200.000 € sur la subvention 2020 et précise que les crédits nécessaires au règlement de la présente dépense seront inscrits au Budget Primitif 2020 au chapitre 65 Article 657362 code fonctionnel 520 et que le mandatement de cet acompte interviendra en Janvier 2020.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 30/06/2019 – Sorties culturelles des écoles – Subventions aux coopératives scolaires.**

Le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions suivant le tableau ci-dessous et précise que les crédits nécessaires au règlement des présentes dépenses sont inscrits au budget de l'exercice en cours chapitre 65 article 65738.

<b>Coopératives des écoles</b>	<b>Sorties</b>	<b>Somme allouée</b>
Ecole maternelle Marcel Cachin	Musée du Louvre Lens Ferme Pédagogique Auchy Les Orchies	500 €
Ecole élémentaire Marcel Cachin	Musée du Louvre Lens	300 €
Ecole élémentaire Victor Hugo	Forum Antique Bavais Fort de Leveau et Maubeuge	700 €
Ecole élémentaire Ernest Renan	Musée Matisse Le Cateau Musée du Papier Escquerdes Musée de la Piscine Roubaix et Asnapio Villeneuve d'Ascq	1 200 €
Ecole maternelle Roger Salengro	Pairi Daïza Brugelette	500 €
Ecole élémentaire Roger Salengro	Arkéos Douai	400 €
Ecole Langevin	Arkéos Douai	500 €
Ecole Schneider	Archéo-site Rues des Vignes	500 €
Ecole Simon/Sévigné	Musée du Louvre-Lens	900 €

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 31/06/2019 – Motion contre la refonte du réseau des Finances Publiques.**

Le Conseil Municipal décide d'adopter la motion contre la refonte du réseau des Finances Publiques.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 32/06/2019 – Motion relative à la consigne pour recyclage des bouteilles en plastique.**

Le Conseil Municipal décide d'adopter la motion relative à la consigne pour recyclage des bouteilles en plastique.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 33/06/2019 – Soutien à la motion commune des associations d'élus sur la fiscalité locale.**

Le Conseil Municipal décide d'adopter la motion de soutien commune des associations d'élus sur la fiscalité locale.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 34/06/2019 – Compte-rendu des décisions de non-exercice du droit de préemption du Maire dans le cadre de sa délégation**

Le Conseil Municipal décide de prendre acte des décisions de Monsieur le Maire de renoncer à préempter un ou plusieurs immeubles.

**Délibération n° 35/06/2019 – Compte-rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations**

Le Conseil Municipal décide de prendre note des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ses délégations.

**Délibération n° 36/06/2019 – Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) des Communes d'Abscon, Douchy-les-Mines, Escaudain, Haveluy et Louches.**

Le Conseil Municipal décide d'approuver la convention partenariale pour la mise en place d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD des Communes d'Abscon, Douchy-les-Mines, Escaudain, Haveluy et Louches et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre les engagements juridiques et financiers, signer la convention partenariale avec les Communes membres du CISPD et toute pièce relative à la présente décision.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

Fait à Escaudain, le 10 Décembre 2019  
LE MAIRE,

Bruno SALIGOT

Affiché, le 10 Décembre 2019

LE MAIRE,

Bruno SALIGOT